



REGLEMENT DU CRITERIUM U11 AVENIR

Article 1 - TITRE

Le District du Val-d'Oise de Football organise annuellement, sur son territoire, le **Critérium U11 Avenir** réservé aux clubs libres.

Article 2 - ADMINISTRATION

C'est la commission départementale Football d'Animation qui est chargée de l'organisation, de l'administration et de la gestion de ce critérium.

Ce critérium est organisé en conformité avec le Règlement Sportif du D.V.O.F., le statut fédéral des jeunes et les lois du jeu qui régissent le football à 8.

Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés en dernier ressort par le Comité de Direction du D.V.O.F., sauf pour les sanctions disciplinaires.

Article 3 - SYSTEME DE L'EPREUVE

Il y a une division unique composée de 2 groupes de 8 équipes maximum.

Les clubs retenus engageront une équipe U10 et une équipe U11 se déplaçant et recevant ensemble.

Le critérium se joue en 2 phases en Foot à 8 :

- Sept-Janv : phase 1 – 7 dates départementales
- Fév-Juin : phase 2 – 7 dates départementales

Pour les équipes U11 uniquement, 5 dates interdistricts s'ajouteront selon un calendrier et des modalités définis par la LPIFF.

Article 4 - ENGAGEMENTS

Les engagements doivent parvenir au secrétariat du district **avant le 14 septembre 2021.**

Les clubs retenus engageront une équipe U12 et une équipe U13 se déplaçant et recevant ensemble.



Prérequis et Critères d'engagement au critérium U11 Avenir :

1. Le club s'engage à respecter les Critères Incontournables suivants :

➤ **Encadrement :**

- Equipe U10 = CFF1 + Licence EF
- Equipe U11 = CFF1 + Licence EF
- 1 dirigeant licencié associé par équipe

➤ **Structuration/Règlements :**

- Engagement club de 4 équipes minimum en U11 (U10/U11)
- 4 équipes U8 et 4 équipes U9 minimum participant aux plateaux officiels
- 50 joueurs U10/U11 minimum en 2021/2022
- 3 équipes U13 minimum participant aux critères (Dep. et/ou Reg)
- Présence club aux réunions spécifiques organisées par la Commission Football d'Animation et l'Equipe Technique Départementale
- Label Jeunes FFF: autodiagnostic minimum en 2020 ou 2021
- Terrains stabilisés interdits
- Engagement au Programme Educatif Fédéral
- Respect des formes de pratiques fédérales
- Accueillir à minima 3 plateaux U6-U7 et/ou U8-U9 en 1^{ère} phase

➤ **FMI :**

- Encadrement formé à la FMI (1 minimum)

➤ **Arbitrage :**

- Former au minimum 1 Arbitre Foot Animation nommé et licencié en 1^{ère} phase

2. Critères complémentaires :

- Club labellisé « Label Jeunes FFF »
- Club labellisé « Label EFF »
- Equipes féminines jeunes (U9F à U13F)
- Ratio licenciés/nombre d'équipes
- Qualité des infrastructures (terrains/vestiaires)
- Prise en compte du sportif : représentativité en Finales U10, U11, U12 et U13 sur les 3 dernières saisons

Article 5 - HORAIRES ET DUREE

Les rencontres se jouent le **samedi matin** : coup d'envoi obligatoire entre 9h30 et 11h00.

Des dérogations peuvent être accordées sur demande des clubs.

Chaque rencontre a une durée de **50 minutes**, divisée en **2 périodes de 25 minutes**. Pas de prolongation.



Article 6 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Une épreuve technique est réalisée **obligatoirement** avant le début de la rencontre. Celle-ci sera défini et précisée aux clubs lors de la réunion de début de saison et sera annexée au présent règlement.

Chaque éducateur devra compléter la feuille de match (FDM) concernant son équipe avec les noms, prénoms et n° de licences **de 12 joueur(e)s au maximum.**

Conformément au règlement, chaque FDM doit être obligatoirement contrôlée avec les licences issues de Footclubs Compagnon ou liste avec photos extraite du Footclubs avant le début des rencontres.

Les FDM pré-imprimées sont fournies par le club recevant qui a l'obligation de les faire parvenir au secrétariat administratif du district quel que soit le résultat, au plus tard 48 heures après la date de la rencontre.

Utilisation de la Feuille de Match Informatisée pour la saison 2021/2022 (formation obligatoire)

Article 7 - QUALIFICATION

Les joueurs ou joueuses licencié(e)s pouvant participer à ce critérium sont :

- **Equipe U10 :**
 - U10 et U10F (2012)
 - Sont autorisés trois joueurs U9/U9F (2012) maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
 - Sont autorisées les joueuses U11F (2011)
 - Les U11 (2011) ne sont pas autorisé(e)s à participer
- **Equipe U11 :**
 - U11 et U11F (2011)
 - Sont autorisés trois joueurs U10/U10F (2012) maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
 - Sont autorisées les joueuses U12F (2010)
 - Les U9 et U9F (2013) ne sont pas autorisé(e)s à participer

Une équipe se compose de 12 joueurs ou joueuses (8 titulaires et 4 remplaçants).

Pour participer au Critérium Avenir U11, tous les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide et être qualifiés au jour de la compétition. Chaque éducateur devra être mesure de présenter les licences via l'application Footclubs Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs.

A défaut de présentation de ces documents, se référer au RS DVOF.

Un joueur ou une joueuse évoluant en compétition U11 ne peut participer qu'à un seul match le même jour ou le lendemain (RG FFF).

Article 8 – RESPONSABILITE

En dehors des obligations d'encadrement prévues à l'article 4 du présent règlement, chaque équipe doit être accompagnée, au moins, par un licencié **majeur** muni obligatoirement d'une licence en cours de validité.

Ce licencié, dûment mandaté par son club, sera tenu pour responsable des incidents qui pourraient se produire du fait de l'attitude de ses joueurs, éducateurs et accompagnateurs avant, pendant et après la rencontre.

Il devra avoir lui-même un comportement exemplaire et respectueux envers tous les autres acteurs présents (arbitre, équipe, dirigeants et accompagnateurs du club adverse) et veiller à ce que les parents restent derrière la main-courante.

Il devra établir la feuille de rencontre pour la partie concernant son équipe de façon lisible et devra obligatoirement inscrire son nom et son numéro de licence à l'endroit prévu à cet effet.

En cas d'absence d'une personne majeure licenciée, l'équipe adverse pourra refuser de disputer la rencontre.

Article 9 - EQUIPEMENT DU JOUEUR

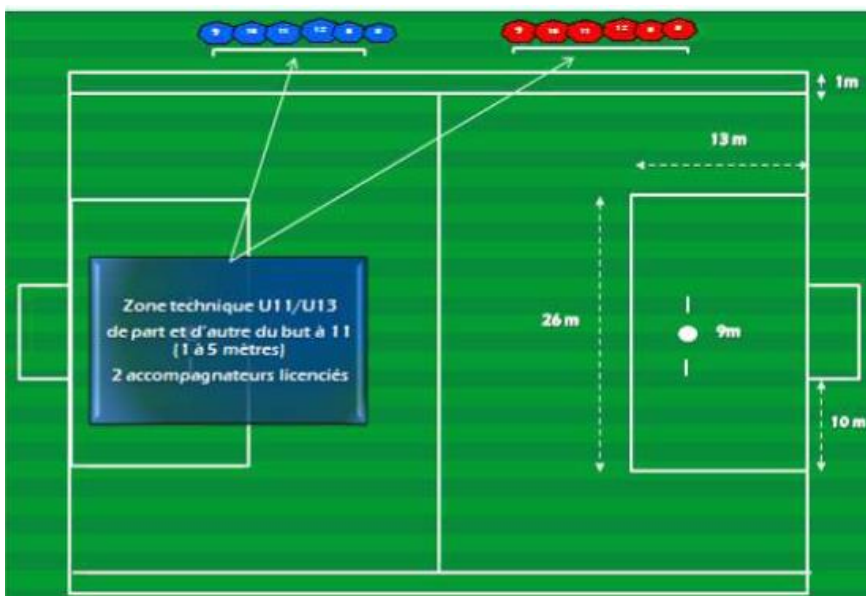
Chaque club joue sous ses couleurs officielles. En cas de couleur similaire, le club recevant doit changer de tenue.

Le port des protège-tibias est obligatoire.

Article 10 - TERRAIN

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :

- 50 à 75 mètres de longueur et 45 à 55 mètres de largeur.
Ces dimensions correspondent à un demi-terrain de football à 11.
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 m (tolérance à 2 m).
Ils doivent être **impérativement** fixés au sol.
- La surface de réparation est de 26 x 13 m.
- La zone technique est de part et d'autre du but à 11 (voir plan ci-dessous).





Article 11 - BALLONS

Les ballons doivent être fournis par le club recevant.
Les ballons utilisés en U11 sont de taille 4.

Article 12 - ARBITRAGE

Les lois du jeu du football à 8 sont spécifiques. Elles sont disponibles au District du Val-d'Oise de Football sur demande.

L'arbitrage (centre et assistants) doit être assuré prioritairement par :

- 1 -un arbitre officiel de Football d'Animation
- 2 -toute personne licenciée de +16 ans

Article 13 - FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueurs ou joueuses ne peut disputer la rencontre. C'est la commission « Football d'Animation » qui déclare le forfait.

Toute équipe déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire **au plus tard le jeudi précédant la date prévue pour la rencontre, avant midi.**

Trois forfaits, consécutifs ou non, d'une équipe entraînent le forfait général de cette équipe.

Article 14 - RESULTATS ET CLASSEMENTS

La FMI étant utilisé pour toutes les catégories, les résultats des rencontres sont automatiquement enregistrés sur le site du DVOF.

La Commission Football d'Animation tiendra compte des résultats pour le suivi et la modification des groupes d'une phase à l'autre.

Article 15 – APPLICATION DES REGLEMENTS

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par la Commission Foot Animation.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.



RAPPELS UTILES

Concernant l'équipement :

Les joueurs ou joueuses sans protège-tibias ne jouent pas.

Concernant l'arbitrage :

Les coups francs sont directs ou indirects. La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

Coup de pied de but à 9 mètres à gauche ou à droite du point de réparation.

Coup de pied de réparation au point de réparation (9 mètres).

Le gardien ne peut pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe d'un partenaire (loi 12 : Fautes et comportement antisportif).

Sur coup d'envoi et reprise du jeu, un but ne peut être validé s'il pénètre directement dans le but adverse sans être touché par un autre joueur.

Lorsque le gardien est en possession du ballon dans les mains, le dégagement ne pourra pas se faire mains-pied (volée ou demi-volée).

Le hors-jeu se fera à hauteur des 13m.

Concernant les amendes :

Joueur non licencié : 120 €

Licence manquante : 10 €

1^{er} forfait : 10 €

2^{ème} forfait : 15 €

3^{ème} forfait : 20 €

Forfait général : 25 €

Non réception de feuille de rencontre après 2^{ème} rappel : 15 €

Feuille de rencontre irrégulière : 10 €

Absence aux réunions d'information « foot animation » : 50 €

RECOMMANDATIONS

Terrains : les organisateurs doivent prendre toutes les dispositions pour que les supporters et parents accompagnant les équipes n'aient pas accès aux terrains.

Fixation des buts : l'attention est de nouveau attirée sur l'obligation d'ancrage des buts mobiles de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique suivant les normes officielles.

Joueurs : tous les enfants qualifiés présents doivent **jouer le même temps de jeu**.

Equipements : les chaussures à crampons vissés ne sont pas recommandées.

Forfaits : Dans l'esprit de faire connaître le football aux jeunes et de les faire jouer, les responsables d'équipes sont tenus de se déplacer avec les joueurs présents, même s'ils sont en sous effectifs, afin d'organiser une rencontre amicale, en complétant avec des joueurs adverses. Dans tous les cas, une feuille de match devra être établie.